

DÉLIBÉRATION N° 1

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 17 NOVEMBRE 2022**

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2022.

Fait à Montreuil, le 17 novembre 2022

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA MASSE DES DOUANES DU 30 MARS 2022

Sous la présidence de M. François BOLARD, sous-directeur finances et achats à la direction générale des douanes et droits indirects, participent à la réunion :

Représentants de l'administration :

- Eric MEUNIER, administrateur général des douanes, directeur interrégional d'Auvergne – Rhône – Alpes ;
- Franck TESTANIERE, administrateur supérieur des douanes, directeur interrégional d'Occitanie ;
- Alexandre CANESSON, administrateur de l'État, chef du bureau finances et immobilier ;
- Nadine MORELLE, administratrice supérieure des douanes, chef du bureau comptabilité et recouvrement ;

Représentants du personnel :

Le jour du conseil d'administration, Mme Mathilde MORIVAL (SND-CGT) est présente et s'exprime au nom de la représentation intersyndicale.

Sont également connectés en visioconférence Mme PRADERE (CFDT-CFTC), Mme HANSEN (SOLIDAIRES) et M. DAHAMNI (SNAD-CGT).

Assistent également au conseil d'administration :

Pour l'établissement public administratif (EPA) de la Masse des douanes :

- Pour le service central :
 - Stéphanie MARIN, administratrice des douanes, directrice de l'établissement ;
 - Natacha DUFFULER, inspectrice principale de 2^e classe, adjointe à la directrice de l'établissement ;
 - Aomar BOUZIDI, inspecteur, rédacteur marchés publics et opérations de travaux ;
 - Raphaëlle JOUANGRAND, inspectrice, rédactrice budget ;
 - Assia ATARI, inspectrice, rédactrice affaires juridiques ;
 - Estelle CHARDON, inspectrice, rédactrice gestion locative ;
 - Pierre ZECCHINI, inspecteur, rédacteur affaires générales ;
- Pour l'agence comptable :
 - Pascal RIGAUD, administrateur supérieur des douanes, agent comptable de l'établissement ;
 - Patrick MARIN, inspecteur principal de 1^{er} classe, chef de l'agence comptable de l'établissement ;
 - Giraud BELAIR, inspecteur, chef du service facturier de l'agence comptable de l'établissement ;

Ainsi que :

- Gaëlle LEROY, attachée d'administration, gestionnaire budgétaire au contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) ;
- William BEUZELIN, commissaire aux comptes, cabinet Mazars.

Les personnalités qualifiées, M. Marc FRADET, administrateur général honoraire des douanes et M. Vincent VERROYE, attaché d'administration hors classe, directeur général des services de l'ALPAF, sont excusées.

ORDRE DU JOUR

I – POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2021 (*délibération n°1*)
- Approbation du rapport annuel d'activité 2021 de l'EPA Masse (*délibération n°2*)
- Arrêt du compte financier 2021 et Rapport du Commissaire aux comptes (*délibération n°3*)
- Affectation du résultat de l'exercice 2021 (*délibération n°4*)
- Contrôle interne budgétaire et comptable de l'établissement (*délibération n°5*)
- Budget rectificatif 2022 n° 1 (*délibération n°6*)
- Remise au Domaine du terrain de l'ancienne cité du Marin (*délibération n°7*)

II – POINTS D'INFORMATION

- Point d'information relatif aux élections au CA et aux CTM de l'EPA Masse ;
- Point d'information relatif aux conventions de réservation ;
- Point d'information relatif aux opérations retenues au Plan de relance ;
- Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) aux agents contractuels ;
- Evolution des ANV votées en conseil d'administration depuis novembre 2021 ;
- Tableau de bord des impayés.

M. BOLARD, président du conseil d'administration de l'établissement public administratif de la Masse des douanes, ouvre la séance, ce jour, à 14h42.

Il indique aux participants que Mme BRAUN-LEMAIRE, retenue par les négociations liées au mouvement social national, ne pourra assurer la présidence du conseil d'administration et s'en excuse auprès des administrateurs.

Le président donne la parole à Mathilde MORIVAL (SNAD-CGT) qui fait lecture d'une déclaration intersyndicale. S'ils saluent l'avancée des négociations en cours, notamment l'engagement pris par la présidente de l'établissement du doublement de la subvention DGDDI versée à la Masse des douanes, les représentants du personnel informent qu'ils ne souhaitent pas participer au conseil d'administration avant la conclusion de l'accord.

Les organisations syndicales demandent par ailleurs des mesures d'urgence, suite aux incidents ayant

eu lieu dans la nuit du 29 mars sur le parking de la cité de Tremblay 2, où plusieurs véhicules de locataires ont été incendiés.

M. BOLARD ne se prononce pas sur les négociations en cours, lesquelles doivent aboutir à un accord officiel le 4 avril prochain.

Sur les incidents survenus à Tremblay 2, le président souligne que la sécurité des agents et des locataires de la Masse est une préoccupation constante. Il rappelle que la cité a récemment fait l'objet de mesures de sécurisation et souhaite que toute la lumière soit faite sur ces événements.

Mme MARIN informe avoir pris l'attache, dès connaissance des faits, du Commissaire de Villepinte, duquel dépend la ville de Tremblay. Elle précise par ailleurs s'être mise en relation avec les directions interrégionales de Roissy et d'Île-de-France, où sont affectés les agents touchés par ces graves incidents. Les agents concernés ont ainsi pu être identifiés rapidement afin d'être contactés et accompagner dans leurs démarches. Des mesures immédiates de sécurisation ont été mises en place, tant par la ville de Tremblay, également alertée, que par les forces de l'ordre (renforcement des patrouilles en véhicules sérigraphiés - CRS - et banalisés) et le bailleur (rondes nocturnes réalisées de 18h à 8h par une équipe cynophile dédiée. Cette dernière information a été communiquée aux locataires par voie d'affichage.

La directrice de l'EPA précise qu'aucun autre événement n'est à déplorer depuis les incidents du 29 mars et qu'elle demeure en lien direct avec le Commissaire de Villepinte. 1001 Vies Habitat a confirmé avoir contacté les locataires dont les véhicules ont été incendiés. L'ensemble du secteur a été nettoyé et balisé. Le traitement des enrobés dégradés sera réalisé postérieurement à l'enlèvement des véhicules. La Mutuelle des douanes a été actionnée par le service territorial d'IDF, via le réseau des correspondants sociaux, pour envisager le versement d'une aide exceptionnelle à destination des agents pour couvrir les frais engagés. Le Maire de Tremblay a en outre fait informer les agents douaniers du possible accès au fonds de solidarité municipale permettant le cas échéant d'aider les agents à payer une éventuelle franchise, location de voitures et/ou les accompagner dans les démarches administratives, via l'Action Sociale du CCAS. Le service territorial d'IDF assure depuis lors un contact quotidien avec les collègues victimes de ces incendies pour leur apporter toutes les informations utiles et répondre à leurs questions. Une priorité de relogement sera offerte, dans toute la mesure du possible, aux locataires qui souhaiteraient quitter la résidence de Tremblay. Le service central est tenu au fait de toutes les dispositions prises et suit ce dossier avec une attention particulière.

Mme MORIVAL (SNAD-CGT) remercie la directrice pour sa réactivité. Elle informe que le service territorial d'Île-de-France a sollicité la mutuelle des douanes afin que les collègues dont les véhicules ont été dégradés puisse bénéficier d'un secours financier.

Mme MORIVAL (SNAD-CGT) quitte la séance.

M. BOLARD regrette que les administrateurs du personnel ne prennent part aux échanges.

Le président rappelle qu'aucun quorum n'est nécessaire pour la tenue de ce conseil d'administration puisqu'il s'agit d'une seconde convocation, la première séance ayant été boycottée par les représentants syndicaux.

En l'absence de représentants des organisations syndicales, M. ZECCHINI, rédacteur au service central, est désigné seul secrétaire de séance.

M. BOLARD rappelle l'ordre du jour et annonce son déroulement.

I – POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2021 (délibération n°1)

En l'absence de question ou de commentaire, le président soumet au vote la délibération n°1.

VOTES		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
La délibération n° 1 est adoptée.		

2 – Approbation du rapport annuel d'activité 2021 de l'EPA Masse (délibération n°2)

Mme MARIN présente les points saillants de ce rapport annuel d'activité, soumis au vote conformément à l'engagement pris lors du dernier conseil d'administration, dès le premier conseil d'administration de l'année.

L'amélioration du taux d'occupation est constaté cette année puisqu'au 31 décembre 2021, le taux d'occupation réel s'élève ainsi à 75,78 %, en hausse par rapport à l'exercice précédent (72,80 %).

L'élaboration de la programmation immobilière cadre 2022-2024 démontre un investissement conséquent pour les cités de la Masse avec un engagement de 12 millions d'euros sur 3 ans. La mise en œuvre de cette programmation immobilière cadre (PIC) 2022-2024 a plusieurs objectifs : il s'agit en premier lieu d'entretenir le parc domanial confié à l'établissement et anticiper les interventions à réaliser, dans le respect des contraintes budgétaires qui encadrent son action (annualité, sincérité, soutenabilité). L'un des objectifs de cette PIC est également de répondre aux besoins en logements des agents des douanes sur les zones à forte tension immobilière, en améliorant l'offre domaniale et en rendant les cités plus attractives. Enfin, l'EPA souhaite donner de la visibilité aux services et aux locataires en termes de travaux à moyenne échéance.

Pour répondre à l'arrivée de jeunes agents dans le cadre du BREXIT notamment, l'établissement a demandé de procéder à des aménagements dans le parc domanial, afin de renforcer ses possibilités d'accueil (création de chambres meublées au sein des cités de Calais et de Dunkerque).

La préoccupation constante de répondre à ses obligations réglementaires, à l'avantage d'une plus grande crédibilité et d'une plus grande professionnalisation, a enfin conduit l'EPA à poursuivre son action dans le processus de certification des comptes. La construction et la mise en œuvre d'un plan de fiabilisation des immobilisations pour l'exercice 2021 lui permettent ainsi d'atteindre les objectifs auxquels il s'était engagé en termes de qualité comptable et budgétaire. Cette certification est l'aboutissement d'un investissement conséquent des personnels du service central et l'agence comptable dans le processus. Un plan d'action relatif à la fiabilisation et à la traçabilité des immobilisations a été élaboré en concertation avec le commissaire aux comptes, afin d'envisager une levée de réserve en 2021. Ce plan a été mis en œuvre tout au long de l'exercice écoulé. L'établissement a honoré l'ensemble de ces engagements et rempli la majorité des objectifs qui lui étaient fixés.

La directrice informe également de la réalisation d'un livret dédié à la vie des services territoriaux. Elle les remercie par ailleurs à cette occasion pour leurs contributions. Madame MARIN souhaite que ce livret soit pérennisé et enrichi pour valoriser l'activité du réseau.

Le président donne la parole aux délégués territoriaux.

M. MEUNIER, délégué territorial à Lyon et M. TESTANIERE, délégué territorial à Montpellier, soulignent l'investissement des services de la Masse (service central, agence comptable et services territoriaux).

M. RIGAUD (agent comptable de l'établissement) ajoute que l'exercice 2021 témoigne de l'activité soutenue de l'établissement en termes d'encaissement et de décaissement.

M. BOLARD souligne la grande qualité du document dont la richesse traduit précisément l'activité des services et les évolutions connues par l'établissement en 2021.

En l'absence de remarque supplémentaire, le président soumet au vote la délibération n°2.

VOTES		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
La délibération n° 2 est adoptée.		

3 – Arrêt du compte financier 2021 et Rapport du Commissaire aux comptes (délibération n°3)

Mme MARIN présente les principaux éléments de l'exécution budgétaire 2021 : hausse des dépenses en autorisation d'engagement (+ 30,6% par rapport à 2020), hausse des recettes en lien avec la subvention de 600 000 €, reçue au titre du plan de relance (+ 8,3% par rapport à 2020), fort impact de la crise sanitaire sur l'exécution des marchés, incidence marquée de la gestion prévisionnelle des dépenses liées aux conventions de réservation, solde budgétaire déficitaire traduisant une politique d'investissement active (- 1 260 973 €).

M. BOLARD souligne que la baisse de trésorerie est souhaitée et maîtrisée, conformément à la stratégie portée dans le cadre de la programmation immobilière cadre.

M. RIGAUD informe que l'établissement a davantage dépensé qu'encaissé en 2021. Il souligne que les créances clients ont fortement diminué, notamment le poste Créances locataires, en baisse de 50 % par rapport à 2021. L'agent comptable ajoute qu'en matière de charges, le poste Achat de sous-traitance, notamment l'entretien et les réparations, est en nette augmentation (+ 600 000 €), ce qui traduit l'effort d'investissement de l'établissement. Concernant les produits, les services déconcentrés ont bénéficié d'une hausse de 36 % des dégrèvements d'impôts.

M. BEUZELIN (Commissaire aux comptes, cabinet Mazars) remercie toutes les équipes de l'établissement pour la qualité croissante de la production comptable. Après avoir rappelé que la mission du commissaire aux comptes est de s'assurer de la régularité des comptes, M. BEUZELIN souligne la solidité du contrôle interne de l'établissement, de nature à fiabiliser ses états financiers. L'audit du service territorial de Dijon a montré que l'ensemble des procédures de contrôle sont mises en œuvre et maîtrisées.

Le commissaire aux comptes souligne par ailleurs que l'important travail mené par le service central et l'agence comptable sur le haut de bilan (fiabilisation des immobilisations) permet de stabiliser l'actif de l'établissement. Les comptes 2021 peuvent être certifiés, avec maintien d'une réserve sur l'actif immobilisé. M. BEUZELIN admet qu'en raison de la forte antériorité de certains actifs, il est quasi impossible de documenter leur décomposition et leur valorisation.

M. BOLARD regrette que cette réserve ne puisse être levée. Il affirme que le travail remarquable accompli depuis quatre ans pour parvenir à une certification des comptes de l'établissement n'est toutefois pas remis en cause.

M. BEUZELIN informe que pour envisager une levée de la réserve, il serait nécessaire de réenregistrer ces actifs à leur valeur vénale, avec l'appui de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), laquelle ne souhaite pas s'engager dans ce projet.

M. BOLARD s'interroge sur la possibilité de faire réaliser une évaluation par des experts.

Mme MARIN rappelle l'incompressibilité de cette réserve, l'établissement étant dans l'incapacité de reconstituer un historique fiable. Elle ajoute que sa levée nécessiterait un investissement disproportionné au regard de la qualité comptable déjà atteinte.

M. RIGAUD estime nécessaire de souligner aux administrateurs représentants du personnel le bénéfice d'une certification des comptes pour tous les acteurs de l'établissement, en dépit d'une réserve qui perdure pour les raisons invoquées.

En l'absence d'autres remarques, le président soumet au vote la délibération n°3.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
La délibération n° 3 est adoptée.		

4 – Affectation du résultat de l'exercice 2021 (délibération n°4)

M. BOLARD rappelle que le résultat net comptable de l'exercice 2021 s'élève à 318 280,82 € et qu'il est proposé de l'affecter au report à nouveau.

En l'absence de question ou de commentaire, le président soumet au vote la délibération n°4.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
La délibération n° 4 est adoptée.		

5 – Contrôle interne budgétaire et comptable de l'établissement (délibération n°5)

Mme MARIN rappelle que le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 dit GBCP s'appliquant à l'EPA Masse, la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire et comptable concerne l'ensemble des composantes de l'établissement, aussi bien l'instance décisionnelle (conseil d'administration) que les acteurs opérationnels (services de l'établissement). Dans le cadre de cette démarche qualitative, et pour satisfaire à ses obligations réglementaires, elle explique que l'établissement a enrichi ses outils.

Mme DUFFULER précise que pour l'exercice 2022, le corpus de documents relevant du dispositif de contrôle interne est ainsi actualisé pour prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la Masse des douanes : moyens humains, ressources budgétaires, évolutions réglementaires, système d'information. Ainsi, les logigrammes relatifs aux admissions en non-valeur et aux remises gracieuses ont été modifiés pour intégrer la hausse des seuils mise en place par la délibération du conseil d'administration du 22 mars 2021.

Mme DUFFULER souligne par ailleurs que les audits du service central menés en 2021 à Bayonne et à Dijon (conjointement avec le commissaire aux comptes pour ce dernier) ont démontré l'appropriation par les services territoriaux des outils de la maîtrise des risques.

Mme DUFFULER informe enfin qu'il est proposé au conseil d'administration de valider une cartographie des risques unifiée au niveau budgétaire et comptable, ainsi que le nouveau plan d'actions biennal qui en découle, pour répondre aux orientations données aux opérateurs de l'État par l'autorité de contrôle ministérielle.

Mme LEROY (contrôle budgétaire et comptable ministériel) salue les efforts de transparence menés par l'établissement.

En l'absence de remarque supplémentaire, le président soumet au vote la délibération n°5.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
La délibération n° 5 est adoptée.		

6 – Budget rectificatif n° 1 (délibération n° 6)

M. BOLARD souligne que le choix de présenter un budget rectificatif au premier conseil d'administration de l'année est, bien qu'inhabituel dans la vie de l'établissement, justifié et opportun.

Mme MARIN explique que la présentation de ce premier budget rectificatif traduit la volonté de l'établissement de respecter le principe de sincérité budgétaire. Elle précise que seules les prévisions de dépenses en fonctionnement et investissement ont été réévaluées, pour un montant d'environ 2 000 000 € en crédits de paiement, ce qui traduit l'effort d'investissement de l'établissement.

La directrice expose les raisons matérielles et conjoncturelles de cette révision : indisponibilité informatique du logiciel Y2 en fin d'année 2021, montant de charges à payer plus conséquent que projeté, plusieurs appels de fonds importants (près d'1 000 000 €) attendus des mandataires fin 2021 non réalisés en raison d'un ralentissement de l'avancement des travaux, importantes réévaluations en AE/CP pour plusieurs opérations d'envergure depuis la clôture de l'exercice 2021 (liées notamment à l'augmentation du coût des matériaux et aux conditions d'intervention).

En l'absence de remarque supplémentaire, le président soumet au vote la délibération n°6.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
La délibération n° 6 est adoptée.		

7 – Remise au domaine du terrain de l'ancienne cité du Marin (délibération n° 7)

Mme MARIN rappelle que pour des motifs juridiques indiscutables, la DIE et le RRPIE de Martinique ont définitivement rejeté le projet de construction d'un ensemble immobilier sur le terrain domanial de l'ancienne cité du Marin, initialement présenté par l'EPA Masse en 2017.

Elle précise que pour permettre l'édification de logements sur cette parcelle, accessibles in fine à la réservation par l'établissement, la DIE souhaite la remise du terrain au Domaine pour désigner la DEAL pilote du projet.

La directrice informe que les besoins exprimés en logements par le service territorial de Martinique sont constants et non satisfaits en raison de ces reports de décision successifs.

Elle explique que, sans autre solution réglementaire, budgétaire et financière, le délégué territorial de Martinique a soumis pour avis à la CTM en concertation avec le service central, la remise au Domaine du terrain le 22 novembre 2021. La directrice souligne que cette proposition a reçu un avis favorable unanime des élus de la CTM de Martinique et que cette remise permet de ne pas retarder le lancement d'un nouveau projet.

En l'absence de remarque supplémentaire, le président soumet au vote la délibération n°7.

VOTES		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Représentants de l'administration		
La délibération n° 7 est adoptée.		

II – POINTS D'INFORMATION

1 – Point d'information relatif aux élections au CA et aux CTM de l'EPA Masse

Mme MARIN rappelle que la prorogation du mandat des élus au conseil d'administration et dans les commissions territoriales de la Masse des douanes jusqu'en 2022 a été actée au conseil d'administration du 22 mars 2021, justifiée par la crise sanitaire d'une part et le souhait d'un calage de calendrier avec les élections professionnelles d'autre part.

La directrice précise que les élections au CA et aux CTM de la Masse des douanes auront lieu de manière dématérialisée (vote électronique). Elle informe que, dans le cadre d'un marché public, le prestataire retenu pour la mise en œuvre des élections Masse est NEOVOTE.

Madame MARIN rappelle qu'une réunion d'information s'est tenue avec les élus nationaux le 20 janvier 2021 pour présenter les principaux sujets. Un premier groupe de travail Élections a officiellement été programmé le 11 février 2022 – boycotté compte tenu du contexte social national. Un second groupe de travail doit se tenir le 24 mai prochain, afin d'arrêter le règlement électoral.

La directrice informe que des échanges ont eu lieu avec le bureau RH1 (calendrier, modalités de vote...) et qu'une réunion opérationnelle a par ailleurs été organisée avec le CSRH et la MOM-RH (données personnelles de connexion, constitution des collèges électoraux...), ainsi qu'avec COM s'agissant de la mise en œuvre d'un plan de communication, voulu cohérent avec celui des élections professionnelles.

Madame MARIN indique que les délégués territoriaux seront étroitement associés au déroulé du processus (organisation de GT locaux, fiabilisation des collèges, communication auprès des agents...).

M. BOLARD remercie le service central pour le travail minutieux réalisé dans le cadre de l'organisation de ces élections.

M. TESTANIERE (délégué territorial à Montpellier) souligne qu'une communication sur la concomitance entre les élections professionnelles DGDDI et les élections au conseil d'administration et commissions territoriales de la Masse ainsi que sur la dématérialisation des votes lui paraît nécessaire. Il note l'opportunité d'un calage des calendriers visant à alléger la charge de travail des services RH locaux.

Mme MARIN confirme la stratégie de communication évoquée.

2 – Point d'information relatif aux conventions de réservation

Madame MARIN rappelle que la direction de l'EPA s'est engagée fin 2020, en concertation avec les services territoriaux, dans une réflexion globale sur la composition, la gestion et les perspectives d'évolution du parc de l'établissement, tant sur le volet domanial que locatif.

S'agissant du parc locatif, la directrice présente les actions conduites : signature de nouvelles conventions de réservation fin 2020 faisant suite à l'expiration de la convention passée en 2005 avec la

SNI ; arbitrage toujours en cours sur le renouvellement ou non des conventions de réservation arrivant à échéance ; prise de nouvelles réservations sur le parc social locatif, sur des programmes neufs en Île-de-France.

Madame MARIN revient ensuite sur les expérimentations menées en termes de modalités de réservation : conventions de réservation en droit unique conclues sur Bordeaux en coordination avec l'ALPAF ; partenariat en logement locatif intermédiaire (LLI) en région PACA avec la CDC pour permettre un accès prioritaire aux agents des douanes sur le parc du bailleur ; élargissement de l'expérimentation LLI en région Auvergne-Rhône-Alpes.

La directrice informe que suite à ces expérimentations, et pour définir une véritable stratégie patrimoniale, notamment dans les zones sous tension forte, un cycle de concertation sera mis en place avec les élus nationaux dès le premier semestre 2022 : un premier groupe de travail sur la politique patrimoniale est à ce titre programmé le 17 mai 2022.

M. MEUNIER (délégué territorial à Lyon) remercie la directrice d'établissement pour les démarches engagées sur la région lyonnaise, qui connaît de fortes tensions.

M. TESTANIERE (délégué territorial à Montpellier) souligne qu'il est difficile d'évaluer les besoins réels à Toulouse, par exemple, où la Masse n'est pas présente.

Madame MARIN précise qu'il n'est effectivement pas aisé d'anticiper précisément les besoins. Elle évoque par exemple les choix faits sur Bordeaux, qui reste une zone en tension. La mise en place de conventions de réservation en droit unique vise à affiner le niveau des demandes, la typologie des agents concernés et la pertinence de la localisation, à moindre risque qu'une réservation en droit de suite, très onéreuse. En effet, la directrice rappelle également que la réglementation du logement social impose des plafonds de ressources qui peuvent ne pas correspondre au profil des agents, ce qui nécessite un ajustement des programmes dans lesquels l'établissement s'engage.

M. BOLARD ajoute que la région parisienne est également une zone en tension mais qu'il importe de tenir compte du fait que certains agents peuvent ne pas être éligibles au logement social, compte tenu de leur niveau de ressources.

3 – Point d'information relatif aux opérations retenues au Plan de relance

M. BOLARD rappelle que plusieurs projets présentés par l'établissement ont été retenus dans le cadre du plan de relance.

Madame MARIN précise que les quatre opérations de rénovation validées, pour un montant de 600 000 €, ont été traitées de manière prioritaire et que l'ensemble des obligations liées à leur mise en œuvre ont été respectées.

Par ailleurs, la directrice ajoute qu'il est probable que la Masse soit incluse dans le Plan de résilience, lequel vise aux économies d'énergie. Elle indique que la réactivité du service devra être extrêmement importante au vu des contraintes calendaires très courtes qui conditionnent non seulement la construction et le dépôt des projets mais également les gains énergétiques qui devront être réalisés dès le prochain hiver.

M. CANESSON (chef du bureau finances et immobilier) ajoute que les appels à projets pour ce Plan devront probablement être déposés fin avril, pour une enveloppe globale de 70 000 000 €.

4 – Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) aux agents contractuels

Madame MARIN informe que cette prime a été récemment versée aux 4 contractuels de l'EPA Masse, lesquels exercent des missions de gardiennage et d'entretien dans les cités douanières, afin de valoriser leur investissement.

5 – Evolution des ANV votées en conseil d'administration depuis novembre 2021

M. RIGAUD rappelle que les admissions en non-valeur demeure l'un des axes prioritaires de la politique de lutte contre les impayés.

Il précise que depuis 2020, le conseil d'administration a voté à 6 reprises des admissions en non-valeur portant sur des montants importants.

Si le résultat est contrasté en termes de taux de recouvrement, l'agent comptable souligne que l'admission en non-valeur ne met pas fin au recouvrement.

6 – Tableau de bord partagé des impayés

M. RIGAUD informe que l'année 2021 représente la 6^e année consécutive de baisse de l'impayé. Il précise que sur les douze derniers mois, le montant de l'impayé a été divisé par deux et le nombre de débiteurs a diminué de 34 %.

L'agent comptable rappelle qu'en 2016, 900 locataires (sur 1800) étaient débiteurs d'environ 800 000 €. M. RIGAUD souligne les bons résultats pour 2021 : plus de 98 % des locataires se sont acquittés de leur loyer sans recouvrement forcé et 6 services territoriaux ont un taux de paiement spontané de 100 %.

L'agent comptable estime réglé le problème de l'impayé mais souhaite la consolidation de ces résultats dans la durée.

M. BOLARD remercie l'agence comptable pour ces bons résultats.

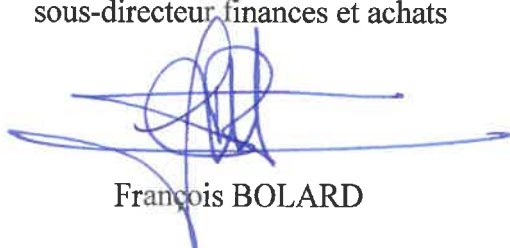
III – QUESTIONS DIVERSES

Aucun point complémentaire n'a été abordé.

En l'absence d'autres commentaires ou questions, le président remercie pour leur présence tous les participants à ce conseil d'administration.

Il lève la séance à 16h15.

Le président,
sous-directeur finances et achats



François BOLARD

Le secrétaire



Pierre ZECCHINI

Déclaration liminaire intersyndicale ci-jointe.



Conseil d'administration de l'EPA Masse des douanes du 30 mars 2022

Madame la Présidente,

Depuis le 10 mars dernier, **date d'une mobilisation historique à Bercy des agents des douanes**, une phase de négociation a été engagée avec les organisations syndicales en vue d'un **accord qui pourrait voir sa concrétisation le 4 avril prochain**.

Dans le cadre de ce projet d'accord, les organisations syndicales ont pu débattre de plusieurs thèmes et soumettre leurs propositions sur le volet indemnitaire, celui relatif au cadre de vie ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et au déroulement de carrière, tout comme pour un meilleur accompagnement des agents restructurés ou encore pour une prise en compte des spécificités de la retraite active en surveillance. En plus de ces volets, l'intersyndicale douanière a également souhaité inclure, dans les négociations à venir, d'autres sujets tels que ceux relatifs à la cartographie des services et aux missions ou encore la pénibilité en CO et le sujet spécifique de l'EPA Masse.

En effet, ainsi que nous le rappelions dans notre déclaration intersyndicale commune à l'ouverture du conseil d'administration du 15 mars dernier : **« sans douaniers, pas de Masse des douanes »**. Aujourd'hui, alors que la phase de négociation est close, **on peut reconnaître une avancée importante** qui pourrait bénéficier à l'établissement et donc aux agents des douanes : **l'engagement pris par vous, madame la Présidente, du doublement de la subvention versée à la masse des douanes**, subvention qui s'élèverait alors à la somme d'un million d'euros au lieu des 500 000 euros, montant inchangé depuis de trop longues années.

Aussi, **dans l'attente de la tenue de votre engagement** et parce que nous, élus au conseil d'administration de l'EPA masse, sommes avant tout des représentants des douaniers et défenseurs de leurs conditions de vie et de travail, nous vous informons, madame la Présidente, que **nous ne participerons pas à ce C.A. convoqué pour toutes les raisons évoquées**.

Enfin nous souhaiterions attirer votre attention et celle du service central, sur les **graves incidents qui se sont passés cette nuit sur le parking de la cité de Tremblay 2 où plus de 6 voitures de locataires ont été incendiées**. Nos collègues ne doivent pas faire les frais des violences urbaines qui secouent depuis quelques jours le département de la Seine St Denis, ce n'est pas acceptable ! Ainsi nous vous demandons de prendre des mesures immédiates de sécurisation et d'accompagnement de nos collègues locataires.

Les élus au conseil d'administration de l'EPA Masse